

## SÉNAT

Le mardi 27 novembre 1956

La séance est ouverte à 3 heures de l'après-midi, le Président étant au fauteuil.

Prière.

Affaires courantes.

## MESURES LÉGISLATIVES

## RAPPORT DU COMITÉ SPÉCIAL

L'honorable M. Hugessen, président suppléant du comité spécial chargé d'étudier toute mesure législative ou autre question qui lui seront déferées, présente le premier rapport du comité.

L'adjoint au greffier donne lecture du rapport ainsi qu'il suit:

Votre comité recommande que son quorum soit réduit à neuf membres.

**Son Honneur le Président:** Honorables sénateurs, quand étudierons-nous le rapport?

L'honorable M. Hugessen: Avec l'assentiment du Sénat, je propose que le rapport soit adopté dès maintenant.

(La motion est adoptée.)

## BILLS D'INTÉRÊT PUBLIC

## SUSPENSION DU RÈGLEMENT

L'honorable M. Macdonald propose, conformément à l'avis:

Que soit suspendue durant la présente session du Parlement, l'application des articles 23, 24 et 63 du Règlement en tant qu'ils visent les bills d'intérêt public.

La motion est adoptée.

## DISCOURS DU TRÔNE

## MOTION TENDANT À L'ADOPTION DE L'ADRESSE EN RÉPONSE—AJOURNEMENT DU DÉBAT

Le Sénat aborde l'étude de discours de Son Excellence le Gouverneur général prononcé à l'ouverture de la session.

L'honorable William M. Wall propose:

Que l'Adresse suivante soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général du Canada.

A Son Excellence le Très Honorable Vincent Massey, Membre de l'Ordre des Compagnons d'honneur, Gouverneur général et Commandant en chef du Canada.

Qu'il plaise à Votre Excellence:

Nous, très fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, le Sénat du Canada, en Parlement assemblés, prions respectueusement Votre Excellence d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours que Votre Excellence a adressé aux deux Chambres du Parlement.

—Honorables sénateurs, permettez-moi de remercier le Gouvernement et son leader au Sénat (l'honorable M. Macdonald) de l'honneur qu'ils m'ont fait en m'invitant à proposer l'Adresse en réponse au discours du trône, responsabilité que j'assume pour la première fois.

Les deux Chambres du Parlement ont été convoquées en session spéciale "en raison de la grave situation internationale résultant des hostilités au Moyen-Orient et des événements de Hongrie."

Nous nous réunissons à un moment où les relations entre nations et groupes de nations sont de plus en plus tendues. Les chefs de nos États démocratiques nous préviennent sur un ton grave que nous traversons une période dangereuse qui pourrait fort bien nous précipiter dans une nouvelle guerre mondiale. Puisque nous cherchons à découvrir les raisons déterminantes de ces problèmes et leurs solutions possibles, aucun d'entre nous ne voudra sans doute sous-estimer les dangers de la situation actuelle, tout particulièrement en ce qui concerne la crise au Moyen-Orient.

C'est dans cette perspective que nous devons juger l'initiative du Gouvernement du Canada (initiative accueillie avec tant d'enthousiasme), afin de donner suite à sa conviction qu'une solution permanente au problème que posent les relations entre l'État d'Israël et ses voisins,—de même que la situation relativement au canal de Suez,—réside dans des négociations pacifiques, sous l'égide des Nations Unies.

Les événements, que connaissent bien tous mes collègues, se sont précipités et l'Assemblée générale des Nations Unies a accepté la proposition primitive de M. Pearson, savoir, que le secrétaire général prenne les mesures voulues pour qu'une force policière des Nations Unies soit constituée afin de surveiller l'application des accords concernant le cessez-le-feu. Cette idée nouvelle, émise devant les Nations Unies et dont on n'a encore jamais fait l'essai, exige que l'on définisse quel sera exactement le mandat de cette force policière des Nations Unies, mandat dont les termes devront être acceptables et applicables. Ce n'est pas là tâche facile. C'est ce à quoi s'applique présentement un comité consultatif dont le Canada fait partie.

On espère que cette force policière aidera à maintenir la paix dans la région concernée tandis que, par l'entremise des Nations Unies, on tâchera d'en arriver à une entente sur le plan politique. C'est pourquoi on espère également que les Nations Unies étudieront la question de savoir ce qu'il adviendra du canal de Suez, ainsi que le problème que posent les relations entre Israël et ses voisins.